1. **Identification du poste**

Délégué UDMF

1. **Mission du poste**

Implanter et développer localement l’UDMF en trouvant de nouveaux adhérents et donateurs.

SYNTHESE : Le délégué représente le mouvement localement et a pour mission de le faire connaitre en mettant en place :

- des évènements promotionnels pour faire connaître l’UDMF,

- des réunions publiques sur des thématiques qui touchent la commune,

- des opérations de tractages et de porte à porte,

- en développant les adhésions,

- en rencontrant tous les responsables associatifs et pour cartographier leurs problématiques locales et en s’associant à leurs actions et rassemblements.

- en préparant les échéances électorales par le recrutement des équipes et l’animation sur le terrain.

1. **Engagement du délégué**

Le délégué s’engage à :

- Exercer sa mission au service du projet UDMF et non pour sa promotion personnelle.

- Ne jamais divulguer, ni d’utiliser de façon indue les informations données à titre personnel

- Rester solidaire des décisions du mouvement, faire corps avec les membres du bureau.

- Garantir l’indépendance de l’association constituée, financière comme politique.

- Refuser tout lien (y compris à travers les réseaux sociaux) avec toute personne ouvertement dans l’objectif de nuire à l’UDMF.

- Remonter toute demande d’interview/contact presse au chargé de communication avant acceptation.

(Ces éléments sont extraits de la charte éthique du mouvement).

1. **Qualités requises**

**Les *« savoirs »* :**

- Connaître l’historique du parti / les livrables udmf.fr

- maitriser les éléments de langage développés par l’UDMF afin de savoir présenter le mouvement et répondre à toutes les sollicitations

- Connaissance des acteurs et des problèmes locaux

**Les « savoir-faire » :**

- Technique d’organisation et méthodologie,

- technique de communication,

- technique d’analyse,

- animation de réunion,

- management d’équipe,

- technique de reporting.

**Le *« savoir être »*** :

- sens des responsabilités,

- sens de la diplomatie,

- force de persuasion,

- intégrité,

- sens critique,

**Aptitudes :**

- adaptabilité,

- réactivité,

- crédibilité,

- confiance en soi,

- curiosité d’esprit,

- maîtrise de soi,

- sens de l’efficacité,

- combativité.

1. **Durée du mandat**

1 an renouvelable par élection lors de l’Assemblée Générale du Parti.

1. **Eligibilité**

Être majeur - Cotisations à jour - Casier judiciaire vierge (bulletin n°3) – Non engagé ni adhérant dans un autre parti ou mouvement politique.

1. **Nomination et organisation**

**Formation :** Le délégué est désigné par le Bureau politique. Il sera accompagné par lui durant la phase de prise de connaissance du mouvement. Il travaillera en étroite collaboration avec la responsable de communication du parti qui lui mettra à disposition les outils qui l’aideront à s’implanter (adresse mail, modèle de carte de visite, page Facebook etc…).

**Diffusion :** Tous évènements et supports (tract, vidéos ….) devra être au préalable validé par la responsable de communication du parti avant diffusion.

**Prérequis :** Le délégué devra également recruté une équipe de dix personnes (qui se seront acquittés de leur cotisation auprès de l’UDMF) et qui l’aideront à s’implanter localement.

Le délégué pourra, par la suite, créer juridiquement une association UDMF locale afin de bénéficier d’une structure lui permettant d’avoir accès par exemple à des salles pour organiser ses évènements.

**Nomination :** Une fois ces prérequis réalisés, la désignation du délégué sera officialisée par un communiqué de presse envoyé aux différentes rédactions de presse locales. Une réunion de lancement pourra être mise en place pour l’inauguration.

**Reporting :** Tous les mois, le délégué devra rendre des comptes sur les actions misent en place pour faire la promotion du mouvement et l’état des adhérents recrutés. Cette descente d’informations se fera au travers d’un reporting standard charté UDMF qui lui sera présenté durant sa formation.